



ANIMATRICE/ANIMATEUR DE RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

Complément santé au travail

[Renvoi vers la fiche métier du CNFPT
n°04/D/23](#)

FACTEURS DE RISQUES PROFESSIONNELS

Cette liste est donnée à titre indicatif et ne prend en compte que les risques spécifiques liés au métier. Il s'agit d'un outil pour votre évaluation mais ne remplace en rien une analyse de vos activités et des risques associés.

Certains ont été caractérisés comme pénibles par la réglementation l'indication « (P) » indiquera ces derniers.

Contraintes organisationnelles et relationnelles

- Charge mentale : travail exigeant une vigilance constante, disponibilité continue auprès des enfants
- Multiplicité des lieux de travail : Déplacements sur plusieurs lieux de travail dans la même journée
- Violence interne et/ou externe : agressivité verbale et/ou physique des usagers, des autres agents, des employeurs

Ambiances de travail et contraintes physiques

- Contraintes posturales et articulaires (P)
- Manutentions manuelles et port de charges : enfants, jouets,... (P)
- Exposition à des agents biologiques ou infectieux : contamination par le public (grippe, gastro-entérite...)
- Ambiance sonore : cris, pleurs, ...
- Chute de plain-pied
- Contraintes visuelles : travail sur écran, éclairage...
- Exposition à des produits chimiques dangereux : produits d'entretien (P)

MESURES DE PRÉVENTION

Ces mesures sont données à titre indicatif. Votre évaluation des risques vous orientera vers les mesures de prévention adaptées à vos situations professionnelles

INDICATEURS D'AMBIANCE ET MÉTROLOGIE

- Ambiance sonore : mesurage d'exposition au bruit à l'aide d'un sonomètre et/ou d'un exposimètre
- Manutentions manuelles et port de charges : analyse de l'activité au poste de travail
- Ergonomie de l'aménagement du bureau de travail : dimensions, implantation de l'écran...

MESURES DE PRÉVENTION COLLECTIVES

- Exposition à des produits chimiques dangereux : substitution des produits dangereux, méthodes alternatives, respect des consignes de Fiches de Données de Sécurité (FDS)
- Ergonomie de conception des locaux de travail : dimension, ventilation, chauffage et climatisation, niveau sonore, éclairage...
- Organisation du travail : agencement des postes, alternance des tâches, gestion du temps, transversalité, communication...
- Ambiance sonore : traitement acoustique des locaux, choix du mobilier, aménagement des locaux
- Manutentions manuelles et port de charges : utilisation de matériel de manutention adapté (chariot de manutention, pentes pour chargement sur remorque ou en véhicule...)
- Autre : trousse de premiers secours

MESURES DE PRÉVENTION INDIVIDUELLES

- • Aménagement individualisé du poste de travail : mobilier adapté, implantation de l'écran, choix de matériel des logiciels informatiques, mise à disposition de repose pieds, repose-poignets, porte-documents, casque téléphonique
- Protection de la tête : lunette de protection
- Protection de la main : gants adaptés
- Protection du pied : chaussures ou bottes de sécurité
- Protection corps : tenue de travail
- Autre : respect des règles d'hygiène

FORMATION / INFORMATION

- Prévention des Risques liés à l'Activité Physique (PRAP)
- Gestes de premier secours
- Utilisation des produits chimiques dangereux
- Utilisation des équipements de protection individuelle
- Incendie : exercices d'évacuation et d'utilisation des moyens de premiers secours
- Sensibilisation à la gestion des conflits (agressions verbales et physiques)
- Ergonomie des postes de travail administratif

MALADIES PROFESSIONNELLES

Ce métier peut générer les maladies professionnelles suivantes, mais ne présuppose en rien l'avis de l'instance en charge de leurs reconnaissance.

MALADIES PRÉVUES AUX TABLEAUX DU RÉGIME GÉNÉRAL

- Tableau n° 57 RG : Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail
- Tableau n° 65 RG : Lésions eczématiformes de mécanisme allergique
- Tableau n°98 Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes

AUTRES MALADIES LIÉES A L'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE

- Néant

SUIVI MÉDICAL

La réglementation impose à l'autorité territoriale une surveillance médicale de ses agents dont le contenu et la périodicité sont laissés à l'appréciation du médecin de prévention. Les informations suivantes sont données à titre indicatif.

VACCINATIONS OBLIGATOIRES

- Néant

VACCINATIONS RECOMMANDÉES

- Diphtérie-Tétanos-Poliomyélites (DTP)
- Hépatite B
- Rubéole
- Tuberculose (BCG)

SUIVI POST PROFESSIONNEL

- Néant